Conseil Municipal du 03 avril 2018 à 20 heures

Le quorum est atteint: le maire et 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance.
Arrivée à 20H35 de Lydie NOUYRIT => Présents pour voter à compter du point 2: le maire + 12 conseillers.
Secrétaire de séance: Marie-Agnès THOMAS
Secrétaire auxiliaire: Véronique LAPACHERIE

1-Approbation du compte-rendu du CM du 21/03/2018

2 modifications à apporter au compte-rendu:
- Le maire réintègre la salle du conseil à 21H50 et non 21H30 (erreur de plume)
- Point 6 Résultat du vote : 11 pour et 2 abstentions et non 9 pour et 2 abstentions.

Après modifications, le CR est approuvé et **voté à l'unanimité.**

2-Participation des communes aux frais de fonctionnement

Pour l'année scolaire 2016-2017, les frais de fonctionnement de l'école de Livernon s'élèvent à 183 297,61 € soit 1553,37€ par enfant (118 enfants inscrits)
M. le Maire propose de demander aux communes rattachées 1200€ par enfant.

Résultat du vote : 12 pour et 1 abstention (Jean-Paul Majecazes)

3-Subventions aux associations.

Subventions votées à l'unanimité par le conseil municipal :
Reissa : 13000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers : 500 €
Association Locale Associative : 170 €
Les Gais Lurons : 100 €
Les Amis de la Bibliothèque : 30€
Association des Parents d'élèves : 200 €
Association des Secouristes : 300 €
Association Entraide : 100€
Association sportive : 200€
Ceux de la Pierre Martine : 100 €
Mémoire et Parimoine : 200 €
Jumelage : 1000€

4-Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (bâti et non bâti) pour l'année 2018.
Le conseil municipal approuve et *vote à l'unanimité les taux sans augmentation*.

5-Débat d'orientation budgétaire

Le projet de budget communal a été fait et est présenté aux conseillers.
L'excédent en investissement de 101 874,21 € permet de couvrir les restes à réaliser qui ont été repris pour 96250€ (90000€ d'enfouissement des réseaux et 3 factures concernant l'aménagement de la gendarmerie, du bâtiment médical et des aires de containers).
Il reste un peu plus de 250 000€ en fonds propres à répartir sur les différents projets en investissement.
Il est proposé 30 000€ pour la réhabilitation du stade de foot à Livernon, 20 000€ pour l'aménagement du cimetière, 5 000€ pour l'école, 10 000€ pour des travaux à la gendarmerie, 20 000€ pour l'adressage (achat de plaques de noms des rues du centre du village), 10 000€ pour l'achat de matériel, 1500€ pour la réparation du logiciel de sonnerie des cloches de l'église et 10 000€ pour l'aménagement du parc de la salle des fêtes (suppression des escaliers devenus dangereux). Le restant sera réparti entre l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de la communes liée à l'opération coeur de village réalisée par la communauté de communes du grand-Figeac.
La réhabilitation de la maison Courdès en bureaux au rez-de-chaussée et logement à l'étage sera financé par un prêt dont le montant est encore à déterminer en fonction des subventions qui seront allouées pour le projet.
A savoir, l'année 2018 est une année de fort désendettement puisque nous passons de 115 039,70€ de remboursement d'emprunts en 2016 et 97 984,63€ en 2017 à 52 410,79€ en 2018.
Après discussion, Jacques Coldefy propose que nous réfléchissions chacun de notre côté à ces différents projets et que nous prenions les décisions nécessaires lors du vote du budget.

6-réserve d'eau de la carrière d'Espédaillac-lutte contre les incendies

Le Maire signale au conseil municipal que le rapport du SDIS a constaté un manque de débit au niveau « des poteaux incendies » présents sur la commune.
Il se trouve que, sur la commune d'Espédaillac, une importante réserve d'eau s'est créée artificiellement, suite à l'exploitation d'une carrière.
Le Maire propose de demander au Président du SAEPA des Causses Sud de Gramat d'aménager un accès permettant aux pompiers de se rendre sur ce point d'eau.

Après avoir entendu l'exposé, l**es membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

7-Informations diverses

Différents biens ont été vendus, entre particuliers, sur la commune ; la mairie n'exercera pas son droit de préemption.

L'association des parents d'élèves de l'école de Livernon organise, mercredi 04/04/18, une manifestation contre la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. A cette occasion ils offriront un apéritif-paëlla devant l'école. Ils sollicitent une autorisation pour cet événement. L' autorisation est accordée par le conseil municipal.

La séance est levée à 22H42.